



Location de services: problèmes de sécurité au travail du point de vue des salariés

**Journée de la CFST destinée aux organismes responsables
des solutions MSST interentreprises, Bienne 4.11.2020**

**Christine Michel, secrétaire spécialisée Sécurité au travail
Syndicat Unia**

La branche du travail temporaire rebondit

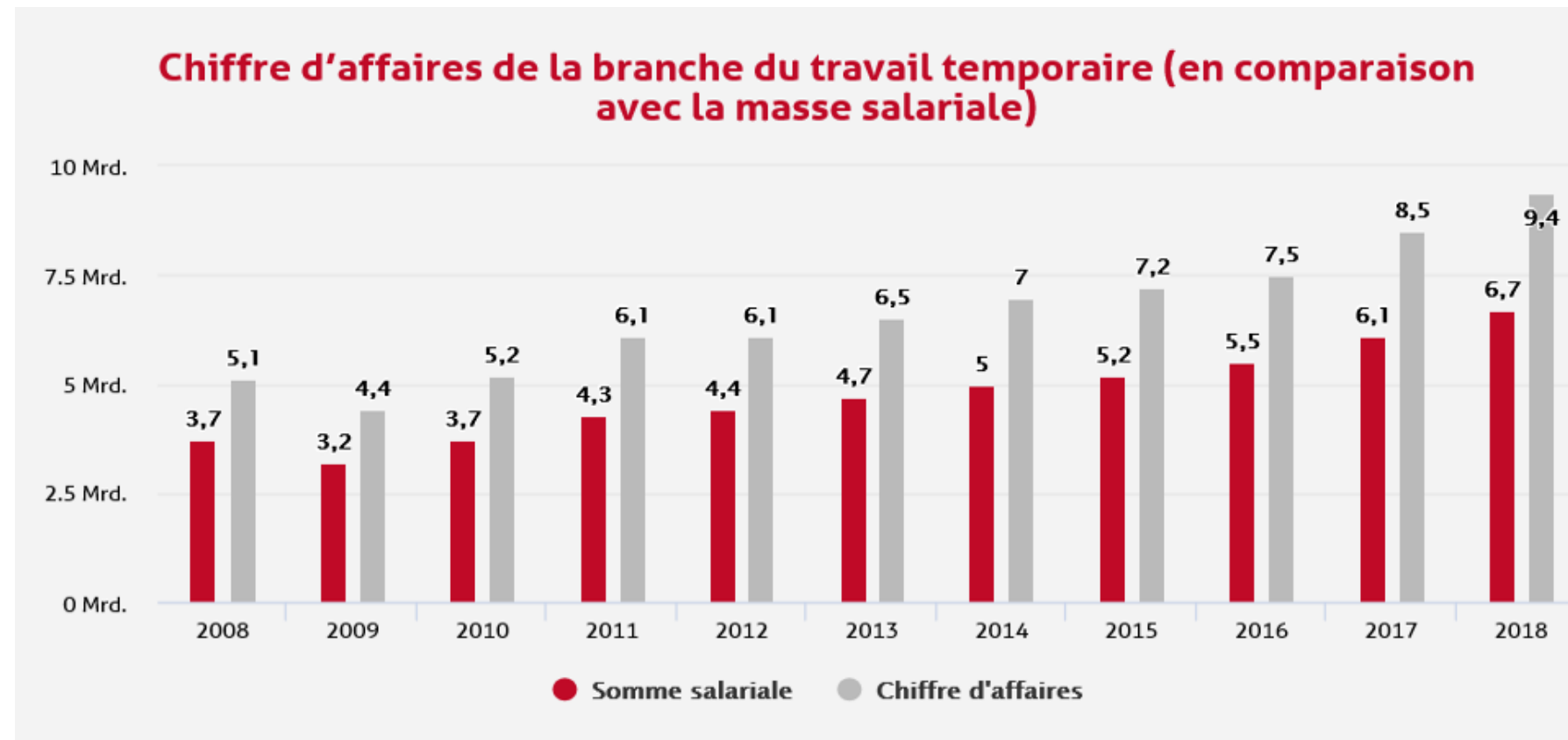


«Cette reprise est peut-être une bonne nouvelle, mais c'est aussi pour nous un signe qu'une partie des emplois se précarisent et se transforment en travail temporaire au lieu de se transformer en emplois fixes.»

RTS, 8.9.2020
Véronique Polito,
Comité directeur Unia

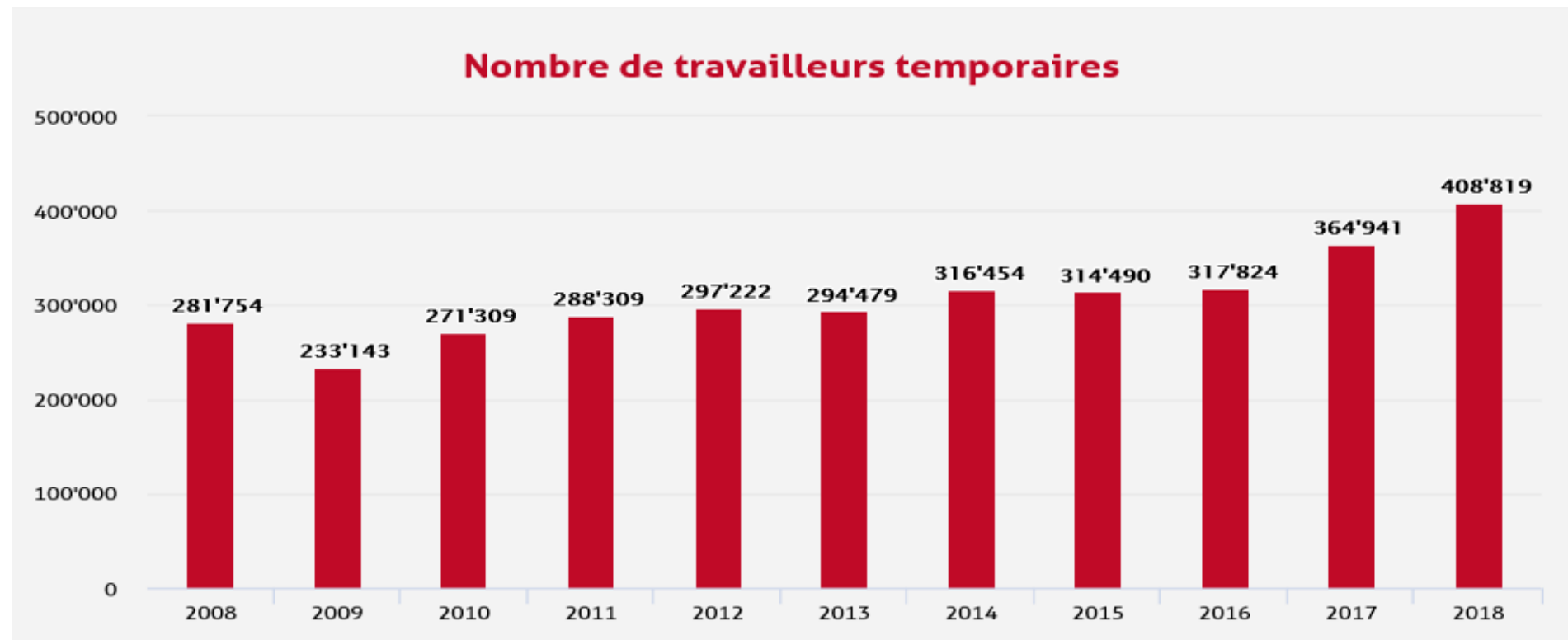
La branche du travail temporaire est en plein essor

- Chiffre d'affaires: 9,4 mrd / Masse salariale: 6,7 mrd (2018)

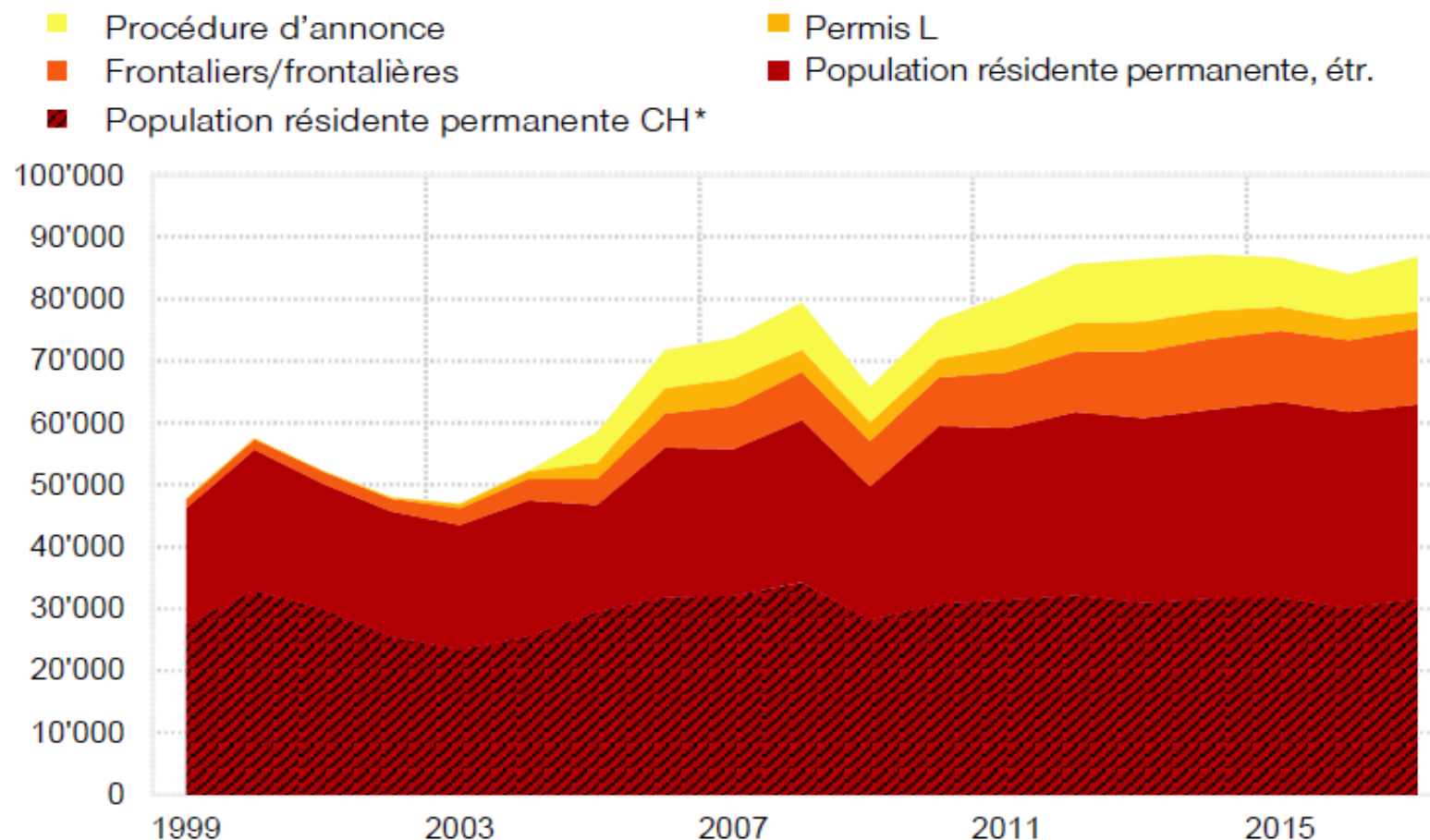


De plus en plus de travailleurs sont employés à titre temporaire

- Et parmi eux femmes: 25,8 %, hommes: 74,2 %



Travailleurs temporaires selon le statut de séjour (EPT)



Calculs USS, Données STATEM, statistiques des frontaliers, SEM, OFS

Travail temporaire: souvent synonyme de précarité

- Délais de résiliation courts, durée d'engagement incertaine, mauvaise intégration dans les entreprises
- Souvent contre le gré des salariés qui le considèrent comme une solution transitoire et souhaitent un emploi fixe
- Augmentation de la location de services parmi les détenteurs d'autorisations de courte durée et les frontaliers
- De nombreux employés sont issus de la migration (50 % CH; 50 % passeport étranger)

Travail temporaire: souvent accompagné de dangers

- Les travailleurs sont moins familiarisés avec les procédures de travail de l'entreprise locataire de services
 - Ils sont parfois appelés pour des travaux risqués
 - Obstacles liés à la langue; ils sont formés à d'autres règles de sécurité
 - Absence de formation à la sécurité au travail et à la protection de la santé
- Par rapport à la moyenne, les travailleurs temporaires sont plus souvent victimes d'accident**

La collaboration bailleur de services – entreprise locataire de services et ses défis

Insuffisances relevées dans la pratique:

- Connaissances de base insuffisantes dans le domaine de la sécurité au travail tant parmi les travailleurs que les bailleurs de services
- EPI absents ou insuffisants
- Les travailleurs ne disposent pas de la formation adéquate ou celle-ci n'est pas vérifiée
- Ils sont insuffisamment instruits sur les dangers auxquels ils sont confrontés sur le lieu où ils sont affectés

La convention collective de travail Location de services est la garantie d'une protection

- Salaires minimums obligatoires
- Temps de travail
- Majorations pour heures supplémentaires
- Assurance d'indemnités journalières maladie
- Prévoyance professionnelle
- Accès facilité à la formation continue grâce au fonds de formation continue (www.temptraining.ch)



Projet «La sécurité avant tout!» des partenaires de la CCT 2014 - 2017

tempsafety

La sécurité avant tout !

Pour que le soir, vous puissiez rentrer chez vous en bonne santé !

Contact : www.tempservice.ch
(partenaires CCT Location de services)

- Module d'information pour les conseillers en personnel
- Informations pour les entreprises locataires
- Carte pour les travailleurs temporaires

Revendications syndicales

- Principe d'égalité de traitement: «equal pay – equal treatment»
- Restriction quantitative du travail temporaire
- **Davantage de contrôles**
- **Réglementation claire des exigences dans les contrats de mission**
- **Passeport de sécurité obligatoire**
- **Extension des programmes de prévention avec la participation des partenaires sociaux**

Merci de votre attention!